

140725

MONTREUIL, LE 14 NOV. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier du 4 novembre 2014, vous appelez mon attention sur la question des compétences des comités techniques dans la cadre du projet de création de la nouvelle école des douanes de La Rochelle.

Vous vous interrogez en particulier sur l'absence de consultation du comité technique de réseau au sujet de la liste des résidences de la DNRFP.

L'article 35 du décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat pose le principe qu'un comité technique (CT) est compétent pour examiner les questions ou projets de texte intéressant les services pour lesquels il a été créé. Il n'existe donc pas de doute sur le fait que ce sujet relevait de la compétence du comité technique de services à compétence nationale (CTSCN).

C'est la raison pour laquelle, comme vous le précisez, la modification de l'état des résidences DNRFP La Rochelle a été examinée et a fait l'objet d'un vote à l'occasion de la réunion du comité technique de services déconcentrés de la DNRFP le 16 octobre 2013.

Il peut être observé que les représentants du personnel ont également pu s'exprimer, au cours de ce comité technique, sur les avancées du projet immobilier et sur le schéma d'organisation de la nouvelle structure. Or, la liste des résidences offertes n'étant que la conséquence des mesures d'organisation et de fonctionnement arrêtées dans le cadre du projet de la nouvelle école, elle n'a pas d'incidence en elle-même sur l'organisation et le fonctionnement de l'école. Par conséquent, cette liste n'avait pas à être extraite du champ de compétence du CT-DNRFP pour faire l'objet d'un examen devant un autre comité.

Il apparaît donc que la procédure de concertation avec les représentants du personnel a été valablement organisée devant la seule instance pertinente, ce qui a permis à chacun(e) de faire valoir son point de vue sur ce projet majeur pour l'avenir de notre administration.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Hélène CROCQUEVIEILLE

Monsieur Vincent THOMAZO
Secrétaire général UNSA DOUANES
139 rue de Bercy
75012 PARIS